

CHARTRE DES ELEVEURS DE LA R.A.C.P

Le signataire de la charte s'engage à se conformer à toutes les exigences suivantes :

- 1 Respecter scrupuleusement les règlements officiels de la cynophilie française concernant la déclaration et l'enregistrement des chiots au L.O.F.
- 2 Elever dans des conditions sanitaires correctes et adaptées à nos races.
- 3 Ne livrer que des chiots en parfait état physique et mental attesté par un vétérinaire sur un certificat de bonne santé modèle R.A.C.P. qui stipule, éventuellement, tout problème apparent lors de la cession.
- 4 S'assurer dans toute la mesure du possible que l'acquéreur du chiot sait à quoi il s'engage et présente le profil d'un bon maître de chien pyrénéen.
- 5 Faire établir la carte d'identité génétique des reproducteurs de l'élevage et en communiquer copie à la R.A.C.P. Quand un étalon extérieur est utilisé, faire établir, dans toute la mesure du possible, sa carte d'identité génétique si ce n'est déjà fait.
- 6 Indemniser l'acquéreur en cas de non confirmation pour une raison héréditaire ou congénitale mais non accidentelle ou imputable à des soins inappropriés ou insuffisants pendant la croissance du chiot. Indemnisation sur la base du remboursement de la moitié du prix du chiot, ou son remplacement pur et simple (si la chose est possible pour l'éleveur).
- 7 Remettre aux acquéreurs un bulletin d'adhésion à la R.A.C.P et une notice d'élevage et d'information (éventuellement celle que la commission d'élevage a élaborée).
- 8 Pouvoir justifier que les producteurs choisis le sont dans le but de faire progresser l'élevage.
- 9 Participer à une manifestation de la R.A.C.P (spéciales, régionales ou nationale d'élevage) au moins chaque année.
- 10 Ne pas dénigrer les autres éleveurs de la race, ni la R.A.C.P.

NB : En cas de litige non résolu de façon satisfaisante selon la déontologie prônée par la RACP, le comité peut-être amené à revenir sur une adhésion à la charte de façon momentanée ou permanente (Cf Status, notamment Titre 2, article 8, alinéa 3.)